

## *AVIS DE L'EFFAT*

### *SUR L'AVENIR DE L'INDUSTRIE EUROPEENNE DU SUCRE*

L'EFFAT (European Federation of Trade Unions for Agriculture, Food and Tourism) représente 120 organisations syndicales nationales présentes dans 35 pays européens et couvrant au total plus de 2 600 000 membres.

L'EFFAT est depuis plus de trente ans le partenaire social européen du CEFS avec lequel il travaille de manière régulière sur différentes questions sociales et économiques dans le cadre du Comité de dialogue sectoriel pour le sucre, officiellement reconnu par la Commission.

L'EFFAT prend note des réflexions en cours au sein de la Commission Européenne au regard de l'évolution du régime sucrier européen.

#### *Libéralisation*

A propos de l'option dite "libéralisation", entraînant une abolition du soutien des prix intérieurs du sucre, des quotas de production et des restrictions aux échanges, l'EFFAT constate qu'elle aboutirait à la disparition de la production européenne de sucre de betterave, à laquelle se substituerait l'importation de sucre de canne provenant de pays tiers. Les conséquences en seraient :

- La perte d'emploi pour les quelques 35 000 salariés de l'industrie sucrière européenne ;
- Perte massive d'emplois supplémentaire dans les pays candidats où l'industrie sucrière connaissait jusqu'ici une main-d'œuvre beaucoup plus importante ;
- Une incidence économique et une perte de revenus importante pour les quelques 300 000 planteurs de betteraves qui devraient produire d'autres cultures et une réduction du nombre des salariés agricoles.
- Une incidence non négligeable pour les emplois indirects liés au transport, à la logistique, à l'informatique, l'ensemble de l'économie dans les régions.

Cette libéralisation irait en outre à l'encontre de tout modèle social et environnemental européen puisque les producteurs de sucre de pays tiers ne sont nullement soumis aux mêmes niveaux d'exigences en matière de normes environnementales et sociales. L'EFFAT considère cette option comme irrecevable tant au plan de l'emploi qu'au plan du modèle social européen.

#### *Status quo*

Ainsi que l'EFFAT l'a constamment dénoncé dans les différentes positions paritaires signées avec le CEFS, les syndicats sont conscients de l'incompatibilité existant entre l'actuelle politique agricole commune, prévoyant la production de quantités limitées à prix garantis, avec la politique communautaire du commerce visant l'ouverture des frontières en quantités illimitées et sans prix garantis. Chaque tonne de sucre importée dans l'Union provoque une réduction équivalente des quotas. L'exercice a donc ses limites. Cette situation démontre également l'inadéquation des accords bilatéraux et de leurs règles d'origine actuelles. Ils favorisent clairement un commerce opportuniste sans pour autant créer de valeur ajoutée ni

d'emplois pour les pays en développement, et pour les Balkans, qui devraient être les véritables bénéficiaires de cette ouverture.<sup>1</sup>

### Autres options

Deux options restent alors ouvertes, dites de "réduction des prix" ou de "quotas fixes". La première entraîne une disparition à terme des quotas. La deuxième implique une renégociation de l'accord "Tout sauf les armes" (EBA), une réduction substantielle des quotas et le maintien de prix garantis. Cette dernière solution présenterait l'avantage de tenter de trouver le meilleur équilibre entre les intérêts des producteurs communautaires et le développement des pays les moins avancés.

**L'EFFAT attire l'attention de la Commission sur les faits suivants :**

- Chaque emploi direct dans le secteur sucrier génère environ 5 emplois indirects (planteurs, sous-traitants).
- Une diminution du quota de 100.000 tonnes entraîne en moyenne la fermeture d'une usine.
- Les premières sucreries qui seront touchées en cas de restructuration massive seront celles des régions structurellement les plus fragiles, offrant peu de possibilités de réemploi. Certaines de ces régions vont perdre le bénéfice des fonds de cohésion du fait de l'élargissement.
- Si le raffinage devait remplacer la production de sucre de betterave, ceci impliquerait, outre la fermeture massive d'usines, une relocalisation complète de la production, notamment en fonction des infrastructures de transport (ports, fleuves, rail).
- Les PECO doivent faire face à un énorme travail de restructuration et la vitalité de leur économie ne peut pas offrir à court terme des débouchés aux emplois qui seront détruits dans le secteur sucrier.

L'EFFAT est consciente que, face à la globalisation actuelle de l'économie et dans le cadre des négociations à l'OMC, une restructuration du paysage industriel est inévitable. Dans la déclaration signée à Bratislava le 5 novembre 2002, elle a réaffirmé la nécessité :

- D'assurer au secteur industriel une compétitivité suffisante pour assumer ses responsabilités vis-à-vis des différentes parties prenantes ;
- D'adapter les différentes organisations de marché prévalant dans les pays candidats afin d'atteindre l'efficacité communautaire. Elle est consciente, à titre d'exemple, qu'en Pologne la main d'œuvre est onze fois plus importante que dans l'Union et qu'il existe 76 sucreries dans ce pays pour un total de 137 dans l'Union actuelle.

**L'EFFAT demande instamment à la Commission Européenne de prendre, elle aussi, toutes ses responsabilités :**

- Pour que les choix politiques menant à telle ou telle option d'évolution du régime sucre soient pris en toute connaissance de cause des répercussions qu'ils auront sur l'emploi ; c'est la raison pour laquelle l'EFFAT demande à la Commission de mener immédiatement

<sup>1</sup> Position paritaire du 20 février 2002 sur EBA - Position paritaire du 14 novembre 2001 sur les règles d'origine.

une étude sur les effets possibles sociaux, économiques et relatifs à l'emploi des différents scénarios afin que les résultats de l'étude puissent être pris en considération au moment de la décision politique.

- Pour que l'Union reste fidèle au modèle social, économique et environnemental qui lui confère une valeur humaine inégalée dans le monde.
- Pour que l'Union s'engage
  - . à soutenir l'emploi dans le secteur autant que faire se peut,
  - . à aider les pays candidats et leurs pouvoirs publics dans leur effort d'intégration au modèle européen,
  - . à apporter toute l'aide possible dans le cadre de restructurations inévitables (aide à la création d'emploi, à la formation etc).
- L'EFFAT demande en outre à la Commission de consulter les partenaires sociaux européens dans le cadre de leur Comité de dialogue social avant de prendre quelque décision que ce soit de nature à entraîner des conséquences sociales et économiques.

10.06.2003